

Diplôme d'Université Santé, solidarité, précarité

Présentation

Les candidatures 2021/2022 seront ouvertes du 1er septembre 2021 au 15 novembre 2021

POUR CANDIDATER, SUIVEZ LES INDICATIONS CI-DESSOUS :

Veuillez vous connecter sur le lien "candidature" dans la rubrique "SUR LE WEB" A droite de votre écran, en-dessous de l'encadré "Contacts"

Durée : 1 an

88 heures d'enseignement en 6 modules

Dates :

- Module 1 : 6-7 janvier 2022
- Module 2 : 3-4 février 2022
- Module 3 : 10-11 Mars 2022
- Module 4 : 7-8 Avril 2022
- Module 5 : 12-13 Mai 2022
- Module 6 : 9-10 Juin 2022

Lieu :

Faculté de médecine de Grenoble

Tarifs Formation 2021/2022

Formation initiale : 792 € (+ droits inter U)

Formation continue : 1584 €

Objectifs :

Mettre à la disposition des participants un enseignement permettant l'acquisition de compétences pour la prise en charge des problèmes de santé des populations précaires.)

Contrôle des connaissances

Examen écrit,

Assiduité à tous les cours.

Infos pratiques :

- > Composante : UFR Médecine
- > Durée : 1 an
- > Type de formation : Formation initiale / continue

> Lieu : Grenoble - La Tronche domaine de la Merci

Contacts

Responsable pédagogique

Pr. Virginie SCOLAN
MedecineLegale@chu-grenoble.fr
Tel. 04/76/76/55/14
Fax. 04/76/76/87/43

Coordonnateur : Dr Pierre MICHELETTI
Pierre.micheletti@iepg.fr
Tel. 04 76 84 17 31

Contact administratif

Moreau Charly
Charly.Moreau@univ-grenoble-alpes.fr
Tel. 04 38 38 83 43

Programme

Pour information programme 2020/2021:

Module 1 :

- Introduction à la Santé Publique : concepts et cadre réglementaire des dispositifs de lutte contre la précarité.

Module 2 :

- Les vulnérabilités particulières de populations ou d'âges spécifiques.

Module 3 :

- Les formes d'expression des liens entre santé et précarité en fonction des territoires ou en relation avec l'errance et la migration.

Module 4 :

- Les pathologies en lien avec la pauvreté.
- Approche de situations spécifiques de vulnérabilité. Incidence sur la prise en compte de la santé.

Module 5 :

- Mise en œuvre d'actions en faveur de la santé : les conditions de réussite et les limites des interventions.

Module 6 :

- La mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre des actions : partenariats, réseaux et complémentarité des compétences.